(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 2 815 665 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
21.12.2016 Bulletin 2016/51

(51) Int Cl.:
A41D 15/00 *(2006.01)*

(21) Numéro de dépôt: **14002095.9**

(22) Date de dépôt: **18.06.2014**

(54) Article vestimentaire facilitant son rangement durant l'utilisation

Bekleidungsartikel, der seine Aufbewahrung während der Benutzung erleichtert

Item of clothing enabling easy storage during use

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

(30) Priorité: **20.06.2013 FR 1301441**

(43) Date de publication de la demande:
24.12.2014 Bulletin 2014/52

(73) Titulaire: **Salomon S.A.S.**
74370 Metz-Tessy (FR)

(72) Inventeur: **Chapuis, Serge**
73610 Lepin Le Lac (FR)

(56) Documents cités:
WO-A1-2012/083992
US-A- 4 944 042
US-A1- 2009 070 910
US-A1- 2009 241 235

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

EP 2 815 665 B1

Printed by Jouve, 75001 PARIS (FR)

Description

[0001] L'invention concerne les articles vestimentaires, et en particulier les articles vestimentaires destinés à la pratique d'activités de plein air telles que la course à pied, la randonnée ou le cyclisme.

[0002] Lors de la pratique d'activités de plein air, l'utilisateur peut être confronté à un besoin de protection thermique de son corps ou de se protéger de la pluie, notamment suite au changement des conditions climatiques. Par exemple, lorsqu'il y a du vent, l'utilisateur peut vouloir mettre une veste et la retirer dès que les conditions météorologiques s'améliorent. Une fois la veste retirée, l'utilisateur doit procéder à son rangement pour accroitre sa liberté de mouvement. Souvent, il souhaite effectuer ces changements rapidement, pour ne pas perdre de temps.

[0003] Le document US 5,452,476 décrit un anorak associé à une ceinture. La ceinture comporte une poche ventrale, fermée par une fermeture à glissière, dans laquelle l'anorak est rangé lorsqu'il n'est pas porté. Lorsqu'il souhaite porter l'anorak, l'utilisateur ouvre la poche ventrale pour sortir l'anorak. L'anorak est relié à la ceinture uniquement au niveau de l'intérieur de la poche ventrale. L'anorak comporte une large ouverture dorsale pour sa mise en place. Cette ouverture, ajustée par une fermeture à glissière dorsale permet le passage de la tête et des bras. L'anorak est également dimensionné pour recouvrir également un sac à dos porté par l'utilisateur. Ainsi, en fermant la fermeture à glissière dorsale, le sac à dos est aussi protégé des intempéries. L'anorak comprend en outre un système d'attache placé en extrémité de la fermeture à glissière dorsale, au niveau de la taille. Ce système d'attache permet de réduire l'espace entre la taille de l'utilisateur et l'anorak mais ne permet pas de réaliser un contact uniforme sur le périmètre de la taille.

[0004] En pratique, cet anorak s'avère relativement difficile à enfiler sans s'arrêter durant la pratique d'une activité telle que la course à pied. L'utilisateur doit en effet se concentrer pour bien déplier l'anorak et l'orienter, notamment bien positionner les manches afin de pouvoir les enfiler, Par ailleurs, la fermeture à glissière dorsale ainsi que le système d'attache arrière ne sont pas faciles d'accès et donc à manipuler. Cette opération de mise en place est d'autant plus difficile que l'utilisateur est en mouvement. De plus, l'anorak n'est pas très bien isolé au niveau de la taille ce qui peut générer une entrée d'air ou d'eau. D'autre part, l'anorak n'est pas bien maintenu au niveau de la taille ce qui peut gêner les mouvements de l'utilisateur par les frictions générées. Cette gêne est accentuée lors de la pratique de la course à pied où il est préférable d'avoir des vêtements ajustés, au moins au niveau de la taille.

[0005] Le document US 4,944,042 décrit une veste dont une portion cylindrique d'une manche est utilisée comme paroi d'une poche de stockage pour le vêtement. L'ensemble de la veste peut ainsi être bourré à l'intérieure de cette portion cylindrique. En refermant les extrémités de cette portion cylindrique, on constitue un sac autonome pour stocker le vêtement. Cette construction est transposable à un pantalon en utilisant une portion cylindrique d'une « jambe ».

[0006] L'invention vise à résoudre un ou plusieurs de ces inconvénients.

[0007] Un but est notamment de proposer un vêtement facile à mettre en place, à retirer et à ranger, y compris lors de la pratique d'une activité.

[0008] Un autre but est de proposer un vêtement ayant une isolation renforcée.

[0009] Un autre but est de proposer un vêtement ayant un bon maintien sur le corps de l'utilisateur.

[0010] L'invention porte ainsi sur un article vestimentaire comprenant un élément d'habillement destiné à recouvrir au moins partiellement une partie du corps de l'utilisateur, une bande positionnée dans le prolongement de l'élément d'habillement et destinée à entourer la taille ou un membre de l'utilisateur, la bande étant délimitée par au moins un bord de périmètre ajustable, la bande formant une paroi d'un logement entourant la taille ou un membre de l'utilisateur, ledit logement étant destiné à contenir l'élément d'habillement replié et à le maintenir autour de la taille ou d'un membre de l'utilisateur. La partie médiane de la bande est plus extensible selon une direction axiale de la taille ou du membre entouré que la partie de l'élément d'habillement jouxtant la bande.

[0011] L'invention propose ainsi un article vestimentaire permettant de passer aisément d'une configuration d'habillement à une configuration de rangement sans altérer la poursuite de l'activité exercée, assurant la retenue de cet article vestimentaire lors du passage entre les deux configurations, et permettant d'assurer un bon maintien de l'article vestimentaire en configuration de rangement ou d'habillement.

[0012] Au moins un bord permet d'ajuster le périmètre du bord autour de la taille ou du membre de l'utilisateur entouré par la bande. Ainsi, ce bord peut exercer une légère compression contre la taille ou un membre de l'utilisateur qu'il entoure. La bande définit une zone de stockage de l'élément d'habillement ayant une très bonne tenue sur le sportif. L'élément d'habillement peut alors être rangé dans un logement formé par la bande repliée uniquement ou par la bande d'un côté et une paroi réalisée par le corps de l'utilisateur ou un tissu. De plus, la bande assure une bonne isolation de l'élément d'habillement quand il est porté. L'ajustement permet de supprimer ou de réduire très fortement toute entrée d'air ou d'eau. Enfin, le stockage de l'article d'habillement est assuré par la bande, celle-ci venant recouvrir l'article d'habillement replié. Avantageusement, la bande est limitée par deux bords à périmètres ajustables. Cela permet de fermer le logement réalisé par la bande dans lequel se range l'article d'habillement replié. De plus, ces bords permettent un positionnement vertical stable de la bande sur l'utilisateur. La mise en place et le retrait de l'article d'habillement sont simples et rapides. Il ne nécessite pas

de devoir ouvrir/fermer une fermeture à glissière ou de connecter d'autres moyens d'attache pour sortir l'élément d'habillement de son logement de rangement.

[0013] L'article vestimentaire est par exemple une veste, une partie de veste, un pantalon, un short, une jupe.

[0014] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront clairement de la description qui en est faite ci-après, à titre indicatif et nullement limitatif, en référence aux dessins annexés, dans lesquels :

- la figure 1 illustre une vue en perspective d'un utilisateur portant un article vestimentaire selon un premier mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 2 est une vue en coupe sagittale de l'article vestimentaire de la figure 1 au niveau d'une bande de rangement ;
- les figures 3 à 5 sont des vues en perspective de l'utilisateur durant différentes étapes de rangement de l'article vestimentaire de la figure 1 ;
- la figure 6 est une vue en coupe sagittale de l'article vestimentaire dans la configuration illustrée à la figure 5 ;
- la figure 7 est une vue en coupe transversale de l'article vestimentaire dans la configuration illustrée à la figure 5 ;
- la figure 8 est une vue en coupe sagittale de l'article vestimentaire selon un autre mode de rangement ;
- la figure 9 est une vue en coupe sagittale de l'article vestimentaire selon encore un autre mode de rangement ;
- la figure 10 est une vue en coupe sagittale d'un article vestimentaire selon une variante du premier mode de réalisation, destinée à masquer la bande de rangement ;
- la figure 11 est une vue développée à plat d'une partie d'une variante d'article vestimentaire ;
- la figure 12 est une vue de face d'un article vestimentaire selon un deuxième mode de réalisation de l'invention ;
- les figures 13 à 16 sont des vues en perspective de l'utilisateur durant différentes étapes de rangement de l'article vestimentaire de la figure 12 ;
- la figure 17 est une vue en perspective d'un utilisateur portant un article vestimentaire selon un troisième mode de réalisation de l'invention ;
- les figures 18 à 19 sont des vues en perspective d'un utilisateur durant différentes étapes de rangement de l'article vestimentaire de la figure 17.

[0015] La figure 1 est une vue en perspective d'un premier mode de réalisation d'un article vestimentaire 1. Dans ce premier mode de réalisation, l'article vestimentaire 1 comporte un élément d'habillement 2 en forme de veste et une bande 3 s'étendant dans le prolongement de l'élément d'habillement 2, au niveau de la taille.

[0016] Dans cet exemple, l'élément d'habillement 2 est destiné à recouvrir le tronc et les bras de l'utilisateur. Il comporte une surface textile 22 façonnée de façon connue en soi pour recouvrir le tronc et comporte avantageusement des manches. D'autre part, il comprend une ouverture supérieure 24 pour permettre le passage de la tête et du cou de l'utilisateur. Avantageusement, il comporte également un système d'ouverture 21, permettant sélectivement d'accroître ou de réduire la taille de l'ouverture 24. Le système d'ouverture 21 comprend par exemple une fermeture à glissière s'étendant verticalement entre l'ouverture 24 et la partie inférieure de l'élément d'habillement 2, sur la partie antérieure de l'élément d'habillement. Le système d'ouverture 21 crée préférentiellement une longue fente descendant au moins jusqu'en dessous du sternum. De ce fait, il sera plus facile de passer la tête et les épaules à travers l'ouverture 24 ainsi modifiée, comme on le verra par la suite. Alternativement, le système d'ouverture augmente la taille de l'ouverture 24 au niveau des épaules. Le système d'ouverture peut être constitué de parties déformables localement de la surface textile.

[0017] La partie inférieure de l'élément d'habillement 2 comporte une ouverture inférieure 25 (illustrée à la figure 7) pour permettre le passage de la taille de l'utilisateur.

[0018] La bande 3 se situe dans le prolongement de l'élément d'habillement 2, dans sa partie inférieure. Elle entoure également la taille de l'utilisateur, délimitant ainsi l'ouverture 25. Cette bande 3 comporte un élément textile 30 s'étendant entre deux bords à périmètre ajustable 31 et 32. Chaque bord 31 et 32 entoure une partie de la taille et peut exercer une légère compression vers le corps de l'utilisateur. La compression n'est pas nécessairement uniforme tout autour du bord. Un bord de la bande est dit « ajustable » quand il permet d'adapter le périmètre du bord à la taille ou le périmètre du membre de l'utilisateur entouré par la bande. L'ajustement peut être réglable ou non.

[0019] La figure 2 est une vue en coupe sagittale de l'article vestimentaire 1 au niveau de la bande 3 lorsque l'article d'habillement 2 est porté. Le bord ajustable supérieur 31 forme la jonction entre la bande 3 et l'élément d'habillement 2. Le bord ajustable inférieur 32 est un bord libre de la bande 3. Du fait de l'ajustement des bords ajustables 31 et 32, ceux-ci peuvent être plaqués contre une paroi 4, correspondant soit à la peau de l'utilisateur, soit à un autre vêtement de l'utilisateur placé sous l'article vestimentaire 1. Entre les bords ajustables 31 et 32, l'élément textile 30 forme une paroi délimitant un logement 33. Le logement 33 est ici formé entre l'élément textile 30 et la paroi 4. Comme détaillé par la suite, la bande 3 a une largeur, entre les bords ajustables 31 et 32, suffisante pour que le logement 33 formé avec la paroi 4, ici, la taille de l'utilisateur, puisse contenir l'élément d'habillement 2, afin de former un rangement pour celui-ci.

[0020] Dans l'exemple illustré, le bord ajustable supérieur 31 est formé par un ruban élastique supérieur 34 ceinturant l'article vestimentaire 1. Le ruban élastique supérieur 34 est ici fixé dans un recouvrement entre l'élément textile 30 de la bande 3 et la surface textile 22 de

l'élément d'habillement 2. Le ruban élastique supérieur 34 est ici fixé entre des coutures solidarisant la bande 3 à l'élément d'habillement 2.

[0021] Le bord ajustable inférieur 32 est ici formé par un ruban élastique inférieur 35 ceinturant le bord libre de la bande 3. Le ruban élastique inférieur 35 est ici fixé dans un ourlet de l'élément textile 30. Le ruban élastique inférieur 35 est maintenu dans l'ourlet au moyen de coutures.

[0022] Les rubans élastiques 34 et 35 peuvent par exemple être des bandelettes élastiques.

[0023] Bien entendu, les bords ajustables 31 et 32 peuvent être formés par tout autre moyen approprié connu de l'homme du métier, par exemple au moyen de parties froncées du tissu couplées avec au moins un fil élastique. Ce peut être également un cordon muni d'un bloqueur. Dans ce cas, la position du bloqueur sur le cordon permet l'ajustement du bord. Alternativement, la bande ne comprend pas de bords ayant des propriétés distinctes de la partie médiane de la bande. Par exemple, la bande présente les mêmes caractéristiques d'extensibilité sur toute sa largeur. Il n'y a donc pas de bords marqués. Dans ce cas, la bande 3 se déforme dans sa partie médiane pour former une paroi du logement 30 pour l'élément d'habillement 2 et les parties latérales non déformées, disposées de part et d'autre de la partie médiane déformée, forment les bords ajustables 31 et 32.

[0024] Les bords ajustables 31 et 32 servent à assurer leur placage contre la taille de l'utilisateur, pour garantir un positionnement relativement stable de la bande 3 par rapport au sportif en cours d'utilisation. Quand l'élément d'habillement 2 est porté, la bande 3 permet un bon ajustement au niveau de la taille ce qui évite toutes frictions au niveau de la taille. Quand l'élément d'habillement 2 est rangé dans le logement 33, les bords ajustables 31 et 32 assurent l'obturation du logement 33. Le ballottement vertical de l'article vestimentaire 1 est ainsi limité.

[0025] Les bords ajustables 31 et 32 favorisent aussi l'étanchéité au vent en configuration d'habillement.

[0026] Avantageusement, l'élément textile 30 est extensible ce qui permet également de réduire le ballottement de l'élément d'habillement 2 quand il est rangé. L'extensibilité de l'élément textile facilite aussi le passage en configuration d'habillement. En effet, l'élasticité de l'élément textile permet d'écarter l'élément d'habillement 2 du corps pour enfiler la tête et les épaules de l'utilisateur. L'élément d'habillement revient en place ensuite grâce à l'extensibilité de la bande. L'extensibilité permet aussi une bonne adaptation aux différentes corpulences d'utilisateur.

[0027] L'élément textile 30 peut présenter des ouvertures ou peut former un filet.

[0028] Les figures 3 à 5 illustrent le passage d'une configuration d'habillement à une configuration de rangement de l'article vestimentaire 1 selon le premier mode de réalisation.

[0029] L'utilisateur actionne le système d'ouverture 21 de façon à élargir au maximum l'ouverture 24. L'ouverture 24 peut alors présenter une section suffisante pour laisser passer la tête et les épaules de l'utilisateur.

[0030] L'utilisateur retire ensuite les bras des manches de l'élément d'habillement 2, puis dégage ses épaules et son tronc hors de l'élément d'habillement 2. A cette étape, illustrée à la figure 3, l'article vestimentaire 1 est encore maintenu sur l'utilisateur. Les bords ajustables 31 et 32 maintiennent la bande 3 fixée autour de la taille de l'utilisateur.

[0031] L'utilisateur écarte alors le bord ajustable supérieur 31 de sa taille comme on le voit à la figure 4. Puis, il glisse progressivement l'élément d'habillement 2 entre sa taille et le bord ajustable supérieur 31, de façon à loger cet élément d'habillement 2 dans le logement 33. Plus l'élément textile 30 est extensible, plus la capacité de rangement du logement 33 sera importante pour une largeur de bande 3 déterminée. L'extensibilité de l'élément textile 30 permet à la partie médiane de la bande de s'étendre selon une direction perpendiculaire à la taille de l'utilisateur. Au sens de l'invention, un élément textile est extensible lorsque qu'il peut subir des déformations assez importantes et retrouver sa configuration initiale avec une certaine tonicité. L'extensibilité se traduit par la déformation élastique du tissu. Dans notre cas, l'extensibilité de la bande doit être suffisante pour former un logement dans lequel sera stocké l'élément d'habillement replié.

[0032] En configuration d'habillement, l'extensibilité permet une meilleure finition esthétique de l'article d'habillement, en évitant par exemple, la formation d'un renflement.

[0033] La figure 5 représente l'élément d'habillement 2 rangé. Celui-ci est logé dans le logement 33, placé au niveau de la taille et délimité par l'élément textile 30 et la paroi 4 formée par un tee-shirt porté par l'utilisateur. La figure 6 est une vue en coupe sagittale de l'article vestimentaire 1 dans cette configuration de rangement. La figure 7 est une vue en coupe transversale de l'article vestimentaire 1 dans cette même configuration de rangement.

[0034] Ainsi, durant tout le processus de rangement, l'article vestimentaire 1 reste fixé sur l'utilisateur. L'élément d'habillement 2 est particulièrement bien tenu par la bande 3 tout en garantissant une facilité de retrait de cet élément d'habillement 2, du fait du système d'ouverture 21 antérieur.

[0035] Le logement 33 forme une poche annulaire autour de la taille à l'intérieur de laquelle l'utilisateur range l'élément d'habillement 2. Cette construction offre un grand volume de rangement qui permet de répartir l'ensemble de l'élément d'habillement 2 replié tout autour de la taille. De ce fait, l'article vestimentaire 1, en configuration de rangement, présente une surépaisseur sensiblement constante autour de la taille, ce qui équilibre la répartition de la masse de l'article vestimentaire. Ainsi, le poids de l'élément d'habillement rangé peut être régulièrement réparti autour de la taille. Cette solution évite ou réduit fortement le phénomène de ballottement de

l'article vestimentaire. Cet aspect est particulièrement avantageux en comparaison, par exemple, avec un rangement de l'élément d'habillement 2 dans une poche ventrale comme dans l'art antérieur décrit précédemment. Dans ce dernier cas, la poche est localement plus épaisse et le poids de l'élément d'habillement rangé peut être inconfortable (déséquilibre, ballottement, zone de contact locale...).

[0036] La bande 3 et l'élément d'habillement 2 sont fixés ensemble sur tout leur périmètre ce qui facilite un rangement réparti de l'élément d'habillement. Cette liaison apporte également un autre avantage, à savoir l'orientation de l'élément d'habillement 2 dans le logement 33. Cette orientation permet de grandement faciliter le passage en mode habillement. En effet, chaque manche reste toujours bien positionnée en vis-à-vis du bras correspondant. L'élément d'habillement est automatiquement bien indexé pour faciliter sa mise en place. La jonction continue entre l'élément d'habillement et la bande assure le positionnement relatif entre ces deux éléments ce qui facilite le guidage de l'élément d'habillement lors du passage vers la configuration d'habillement.

[0037] Dans l'exemple de l'art antérieur cité, ce n'est pas le cas. L'élément d'habillement est fixé à la ceinture uniquement sur une zone ventrale. Or, l'utilisateur peut facilement faire vriller cette jonction et inverser les manches. Il doit donc faire attention à ne pas intervertir les manches lors de la mise en place de l'élément d'habillement. C'est plus contraignant.

[0038] Pour basculer d'une configuration de rangement vers une configuration d'habillement, l'utilisateur procède aux opérations inverses aux étapes décrites précédemment. Il passe de la configuration illustrée à la figure 5 à celle illustrée à la figure 1.

[0039] Cet article vestimentaire permet une utilisation particulièrement aisée pour basculer d'une configuration de rangement vers une configuration d'habillement ou inversement.

[0040] D'autres configurations de rangement peuvent bien entendu être envisagées.

[0041] La figure 8 est une vue en coupe sagittale de l'article vestimentaire 1 dans une autre configuration de rangement. Pour obtenir cette configuration de rangement, en partant de la configuration d'habillement illustrée à la figure 1, l'utilisateur commence de la même manière. Il actionne également le système d'ouverture 21 de façon à élargir au maximum l'ouverture 24, retire les bras des manches puis dégage ses épaules et son tronc hors de l'élément d'habillement 2. Il replie l'élément d'habillement autour de sa taille. Et là, au lieu de glisser l'élément d'habillement sous le bord ajustable supérieur 31, il rabat la bande 3 sur l'élément d'habillement 2. Le bord ajustable inférieur 32 est alors plaqué contre la paroi 4 et vient se positionner au-dessus du bord ajustable supérieur 31. L'élément textile 30 recouvre alors l'élément d'habillement 2. L'élément d'habillement 2 est rangé dans le logement 33.

[0042] La figure 9 est une vue en coupe sagittale de l'article vestimentaire 1 dans une troisième configuration de rangement. Pour obtenir cette configuration de rangement, en partant de la configuration d'habillement illustrée à la figure 1, l'utilisateur actionne le système d'ouverture 21 de façon à élargir au maximum l'ouverture 24, retire les bras des manches puis dégage ses épaules et son tronc hors de l'élément d'habillement 2. L'utilisateur ramène ensuite l'élément d'habillement 2 au-dessus de l'élément textile 30. L'utilisateur ramène ensuite le bord ajustable inférieur 32 en superposition avec le bord ajustable supérieur 31, de sorte qu'un logement 33 est délimité par un pliage de l'élément textile 30 seul. Le logement 33 formé est alors utilisé pour ranger l'ensemble de l'élément vestimentaire 2. L'intégralité de celui-ci est alors glissé dans le logement 33 par l'ouverture ménagée entre les bords ajustables 31 et 32. Cette configuration permet de maintenir l'élément d'habillement 2 sans contact avec l'utilisateur, en particulier lorsque cet élément d'habillement est détrempé par de la sueur, de la boue ou de la pluie.

[0043] La figure 10 est une vue en coupe sagittale de l'article vestimentaire 1 dans une autre configuration d'habillement. Cette configuration est destinée à masquer la bande de rangement 3 dans la configuration d'habillement de l'article vestimentaire 1. Dans cette configuration, la bande 3 est rabattue sous l'élément d'habillement 2. Le bord ajustable supérieur 31 forme ici l'extrémité inférieure de l'article vestimentaire 1, le bord ajustable inférieur 32 étant recouvert par l'élément d'habillement 2. Pour former le logement 33, il suffit de rabattre le bord ajustable supérieur 31 comme illustré par la flèche, jusqu'au bord ajustable inférieur 32 ou au-delà. Le rangement de l'élément d'habillement 2 est alors réalisé selon l'une des manières décrites précédemment.

[0044] Dans cet exemple, la bande 3 forme une boucle fermée ininterrompue, au niveau de l'ouverture inférieure de l'élément d'habillement 2. Cette bande 3 définit le logement 33 de forme annulaire tout autour de la taille de l'utilisateur. Pour enfiler l'article vestimentaire 1, l'utilisateur utilise l'extensibilité des bords élastiques 31 et 32. Ainsi, on pourra garantir que l'article vestimentaire 1 est en permanence maintenu fixé autour de la taille de l'utilisateur durant l'utilisation.

[0045] En variante, on peut prévoir que le système d'ouverture 2 s'étende jusqu'au bord ajustable inférieur 32 pour permettre l'ouverture complète de l'article vestimentaire 1 au niveau de la taille.

[0046] Pour favoriser le maintien de l'élément d'habillement 2 plaqué contre l'utilisateur, l'élément textile 30 est avantageusement extensible. Ainsi, lorsque l'élément d'habillement 2 est placé dans le logement 33, l'élément textile 30 est déformé élastiquement et plaque l'élément d'habillement 2 contre l'utilisateur. On obtient une bonne compacité de l'article vestimentaire 1 en configuration de rangement. L'article vestimentaire peut donc avoir une construction présentant des panneaux ayant des propriétés mécaniques, adaptées en fonction de leur usage. Par exemple, l'élément d'habillement 2 peut être

construit pour une protection au vent et/ou la pluie alors que la bande 3 peut être construite pour se déformer afin de créer une poche de rangement pour l'élément d'habillement. La bande doit pouvoir se déformer transversalement ce qui implique des propriétés d'extension selon au moins une direction axiale de la taille ou du membre entouré.

[0047] Afin d'obtenir un bon maintien du vêtement et une bonne esthétique, il est souhaitable que l'élément d'habillement ne soit pas trop extensible, ce qui permet de réaliser une coupe attrayante. Pour cela, la partie médiane de la bande est avantageusement plus extensible selon une direction axiale de la taille ou du membre entouré que l'élément textile de l'article vestimentaire jouxtant la bande.

[0048] Pour combiner à la fois un bon maintien de l'article vestimentaire 1 et une facilité d'introduction de l'élément d'habillement 2 dans le logement 33, les bords ajustables 31 et 32 présentent avantageusement une raideur mécanique supérieure à celle de la partie médiane de la bande 3 formée de l'élément textile 30. Le périmètre des bords ajustables 31 et 32 au repos pourra être inférieur au périmètre de la partie médiane de la bande 3, pour favoriser le volume du logement 33 sans altérer le maintien de l'article vestimentaire 1.

[0049] Avantageusement, la largeur de la bande 3 entre les bords ajustables 31 et 32 est au moins égale à cinq centimètres pour fournir un logement 33 de taille suffisante pour le rangement.

[0050] La bande 3 forme avantageusement un logement 33 fermé par un moyen simple et rapide à ouvrir/fermer. Le logement 33 ne nécessite pas de moyen d'obturation de type fermeture à glissière ou velours/crochets, qui risqueraient d'altérer l'élément d'habillement 2 ou les vêtements avoisinants durant leur manipulation et alourdiraient l'article vestimentaire 1. Le logement 33 peut également être utilisé pour le stockage d'autres objets en configuration d'habillement.

[0051] Pour la pratique de certaines activités, l'utilisateur recherche surtout la légèreté de l'article vestimentaire 1. L'élément d'habillement 2 est alors un coupe-vent et/ou un imperméable réalisé avec un matériau très léger, par exemple, un tissu de type « Ripstop » composé de 90% de polyamide et 10% d'élasthanne, certaines parties pouvant être membranées. La construction proposée est particulièrement adaptée pour ce type d'élément d'habillement 2. La formation d'un logement 33 au moyen d'une unique paroi de l'élément textile 30 permet de réduire la quantité de textiles et de coutures. Cela permet d'alléger encore plus l'article vestimentaire. Celui-ci peut ainsi présenter un poids inférieur à cent grammes.

[0052] Dans les exemples détaillés auparavant, l'élément d'habillement 2 et la bande 3 sont délimités par une ligne périphérique continue et sont formés avec des éléments textile dissociés. En variante, le bord ajustable supérieur 31 n'est pas réalisé par un seul élément ajustable continu sur toute la périphérie de la taille. Par exemple, on peut envisager de former la bande 3 d'un seul tenant avec l'élément d'habillement 2. La figure 11 est une vue développée à plat d'une variante d'article vestimentaire 1. L'élément textile 30 est ici un prolongement de la surface textile 22 de l'élément d'habillement 2. La bande 3 comporte, par exemple, deux éléments élastiques 36. Les éléments élastiques 36 sont allongés et disposés parallèlement au bord ajustable inférieur 32. Les éléments élastiques 36 sont alignés. Le bord ajustable supérieur 31, selon l'invention, est alors déterminé par un pourtour, autour de la taille, joignant ces éléments élastiques 36. L'élasticité du bord ajustable 31 garantissant son placage contre la taille de l'utilisateur est donc concentrée au niveau des éléments élastiques 36. Les éléments élastiques 36 sont avantageusement disposés pour se positionner au niveau des flancs de l'utilisateur en configuration d'habillement. Dans cet exemple, la bande 3 est délimitée d'une part, par le bord ajustable supérieur 31, défini par les deux éléments élastiques 36, et d'autre part, par le bord ajustable inférieur 32. Alternativement, il peut y avoir un seul ou plus de deux éléments élastiques 36 répartis le long d'un pourtour parallèle au bord ajustable inférieur 32.

[0053] L'élément textile 30 peut par exemple comprendre autour de 60% de polyamide et 40% d'élasthanne (tissu extensible selon deux axes). La surface textile 22 peut être formée dans un tissu composé de 90% de polyamide et 10% d'élasthanne. La bande 3 peut être formée d'un seul tenant avec l'élément d'habillement 2, en utilisant des types de tissage ou des proportions de matériaux ajustables différents, afin de favoriser l'extensibilité de la bande 3.

[0054] La surface textile 22 peut avantageusement être respirante, former une protection contre le vent et/ou former au moins localement une protection contre le froid et/ou être au moins localement étanche. L'élément d'habillement 2 peut comporter une capuche.

[0055] Ainsi, pour obtenir une bande ayant des propriétés mécaniques différentes de l'élément d'habillement 2 et notamment plus « extensible » afin de se déformer suffisamment pour créer le logement 33 de rangement, il existe plusieurs modes de réalisation.

[0056] Un premier mode consiste à assembler des panneaux constitués de matériaux différents. Dans ce cas, le panneau constituant la bande est constitué d'un matériau extensible adapté.

[0057] Un deuxième mode de réalisation consiste à construire l'article vestimentaire avec des panneaux ayant une même base matière, pour l'élément d'habillement 2 et pour la bande 3. Dans ce cas, pour obtenir une bande extensible, on peut ajouter un film élastique à la base matière. Le film apposé peut être collé, imprimé, obtenu par enduction ou tout autre procédé permettant d'associer localement un revêtement élastique à la base matière.

[0058] Un troisième mode de réalisation consiste à confectionner la matière constituant l'article vestimentaire de sorte que l'organisation des fils ou leur nature soit

différentes dans des zones déterminées. Ces modifications structurelles permettent d'obtenir des propriétés mécaniques différentes d'une zone à l'autre. Dès lors, on peut obtenir une bande extensible comme souhaité. Cette technique appelée « body mapping » permet de créer un vêtement d'un seul tenant, sans couture, ce qui est plus confortable et plus résistant. Ces modifications structurelles peuvent être la modification du tissage ou du tricotage localement. On peut également utilisé un textile non-tissé et modifier localement la cohésion interne des fibres agglomérés.

[0059] On pourrait envisager d'autres technologies de construction ou d'assemblage permettant de définir des zones ayant des propriétés mécaniques différentes.

[0060] Les figures 12 à 16 illustrent un deuxième mode de réalisation d'un article vestimentaire. Ce mode de réalisation comprend des éléments analogues au premier mode de réalisation. Chaque élément similaire porte la même référence que l'élément du premier mode de réalisation auquel on a ajouter 100.

[0061] Dans ce deuxième mode de réalisation, l'article vestimentaire 101 comporte également un élément d'habillement 102 en forme de veste. L'article vestimentaire 101 comporte aussi une bande 103 positionnée dans le prolongement de l'élément d'habillement 102, mais, dans ce cas, dans le prolongement d'une manche. Ce deuxième mode de réalisation permet de ranger l'élément d'habillement 102 au niveau du poignet de l'utilisateur, afin de libérer sa taille et favoriser sa respiration.

[0062] L'élément d'habillement comporte une surface textile 122 façonnée de façon connue en soi pour recouvrir le tronc et les bras, et comporte ainsi des manches 123. L'élément d'habillement 102 comprend une ouverture supérieure 124 pour permettre le passage de la tête et du cou de l'utilisateur. L'élément d'habillement 102 comporte avantageusement un système d'ouverture 121, permettant sélectivement d'accroître ou de réduire la taille de l'ouverture 124. Le système d'ouverture 121 comprend ici une fermeture à glissière s'étendant verticalement entre l'ouverture 124 et le bord inférieur de l'élément d'habillement 102. L'élément d'habillement 102 peut ainsi être intégralement ouvert pour faciliter son retrait pour passer en configuration de rangement. Cette ouverture intégrale facilite aussi la mise en place ou le retrait de l'article vestimentaire 101.

[0063] Dans cet exemple, l'article vestimentaire 101 comporte une bande 103 au niveau de chacune des manches 123 ce qui rend l'article vestimentaire polyvalent, adapté pour droitier ou gaucher. La bande 103 entoure ici la main et le poignet de l'utilisateur. La bande 103 est délimitée par deux bords ajustables 131 et 132. La bande 103 comporte un élément textile 130 s'étendant entre les bords ajustables 131 et 132. La bande 103 forme ici avantageusement une mitaine, avec des ouvertures pour les doigts de l'utilisateur. La bande 103 comporte notamment une ouverture 137 pour permettre le passage du pouce de l'utilisateur. L'ouverture 137 garantit un maintien de l'article vestimentaire 101 par la main de l'utilisateur en configuration d'habillement.

[0064] Le bord ajustable supérieur 131 forme la jonction entre la bande 103 et l'élément d'habillement 102, au niveau du poignet de l'utilisateur. Le bord ajustable inférieur 132 est un bord libre de la bande 103, positionné à la jonction entre la main et les doigts de l'utilisateur. Du fait de l'élasticité des bords ajustables 131 et 132, ceux-ci sont plaqués respectivement contre le poignet et la main de l'utilisateur.

[0065] Les bords ajustables 131 et 132 servent à assurer leur placage respectivement contre le poignet et la main de l'utilisateur, pour garantir le maintien de la bande 103 fixée à l'utilisateur en cours d'utilisation. Les bords ajustables 131 et 132 permettent également de maintenir l'élément d'habillement 102 rangé dans le logement.

[0066] Chaque bande 103 est ici plaquée contre la main de l'utilisateur, ce qui garantit une bonne étanchéité face à la pluie ou au vent pour les manches 123 de l'article vestimentaire 101 en configuration d'habillement.

[0067] Les figures 14 à 16 illustrent le passage d'une configuration d'habillement à une configuration de rangement de l'article vestimentaire 101.

[0068] L'utilisateur actionne le système d'ouverture 121 de façon à ouvrir intégralement une ouverture ventrale de l'élément d'habillement.

[0069] L'utilisateur retire ensuite le bras d'une manche 123 de l'élément d'habillement 102, puis dégage ses épaules et son tronc hors de l'élément d'habillement 102. A cette étape, illustrée à la figure 14, l'article vestimentaire 101 est encore maintenu par la main de l'utilisateur. Les bords ajustables 131 et 132 maintiennent la bande 103 fixée autour de cette main.

[0070] L'utilisateur sort alors son pouce de l'ouverture 137 et rabat la bande 103 au-delà de son poignet. Il écarte le bord ajustable supérieur 131 de son bras et glisse progressivement l'élément d'habillement 102 entre son bras et le bord ajustable supérieur 131, de façon à loger cet élément d'habillement 102 dans le logement. Cette étape est illustrée à la figure 15. A cet effet, l'élément textile 130 est avantageusement extensible, afin que le logement ne forme pas un renflement dans la configuration d'habillement, tout en présentant un volume de rangement suffisant pour l'élément d'habillement 102 en configuration de rangement. La bande 103 a une largeur, entre les bords ajustables 131 et 132, suffisante pour que le logement formé puisse contenir l'élément d'habillement 102, afin de former un rangement pour celui-ci.

[0071] La figure 16 représente l'élément d'habillement 102 rangé. L'ensemble de l'élément d'habillement 102 est logé dans le logement, entre l'élément textile 130 et le bras de l'utilisateur. Durant tout le processus de rangement, l'article vestimentaire 101 reste fixé sur l'utilisateur. L'élément d'habillement 102 est particulièrement bien tenu par la bande 103 tout en garantissant une facilité de retrait de cet élément d'habillement 102. De plus, dans la configuration de rangement, l'article vestimentaire 101 libère les bras et le tronc de l'utilisateur.

[0072] Pour faciliter le rangement en répartissant l'élé-

ment d'habillement 102 dans le logement, la bande 103 et l'élément d'habillement 102 sont fixés ensemble sur tout leur périmètre du poignet. La répartition de la masse de l'élément d'habillement 102 peut être équilibrée autour du poignet.

[0073] En variante, on pourrait imaginer un rangement de l'élément d'habillement 102 sur la main au lieu d'autour du poignet. Dans ce cas, la bande 103 n'est pas rabattue en direction du poignet et reste autour de la main.

[0074] De même, on peut envisager que la bande 103 s'arrête au niveau du poignet dans la configuration d'habillement. Dans ce cas, elle ne recouvre pas la main contrairement aux solutions précédentes.

[0075] La figure 17 est une vue en perspective d'un utilisateur portant un article vestimentaire selon un troisième mode de réalisation de l'invention. Ce mode de réalisation comprend des éléments analogues au premier mode de réalisation. Chaque élément similaire porte la même référence que l'élément du premier mode de réalisation auquel on a ajouter 200.

[0076] Dans ce troisième mode de réalisation, l'article vestimentaire 201 comporte un élément d'habillement 202 en forme de pantalon et une bande 203 située dans le prolongement de la partie supérieure de l'élément d'habillement 202.

[0077] L'élément d'habillement 202 est destiné à recouvrir les jambes et le bassin de l'utilisateur. L'élément d'habillement 202 comprend une ouverture supérieure (non illustrée) pour permettre le passage des jambes et de la taille de l'utilisateur. L'élément d'habillement 202 comprend en outre deux jambes, chacune munie d'une ouverture inférieure (non illustrée) pour permettre le passage des chevilles de l'utilisateur. L'élément d'habillement 202 comporte en outre un système d'ouverture 221 permettant de former une séparation du pantalon reliant les deux ouvertures inférieures en passant par l'entrejambe. Le système d'ouverture 221 peut, par exemple, être réalisé sous forme de fermeture à glissière ou de système velours/crochets.

[0078] La bande 203 se situe dans le prolongement de l'élément d'habillement 202 dans sa partie supérieure. La bande 203 entoure également la taille de l'utilisateur. La bande 203 est délimitée par deux bords ajustables 231 et 232. La bande 203 comporte un élément textile 230 s'étendant entre les bords ajustables 231 et 232.

[0079] Le bord ajustable inférieur 232 forme la jonction entre la bande 203 et l'élément d'habillement 202. Le bord ajustable supérieur 231 est un bord libre de la bande 203. Du fait de l'élasticité des bords ajustables 231 et 232, ceux-ci sont plaqués soit contre la peau de l'utilisateur, soit contre un autre vêtement de l'utilisateur placé sous l'article vestimentaire 201. Entre les bords ajustables 231 et 232, l'élément textile 230 forme une paroi délimitant un logement (non illustré). La bande 203 a une largeur, entre les bords ajustables 231 et 232, suffisante pour que le logement formé avec la taille de l'utilisateur puisse contenir l'élément d'habillement 202, afin de former un rangement pour celui-ci.

[0080] Les figures 18 et 19 illustrent le passage d'une configuration d'habillement à une configuration de rangement de l'article vestimentaire 201 selon le troisième mode de réalisation.

[0081] A la figure 18, l'utilisateur a actionné le système d'ouverture 221 de façon à former la séparation du pantalon. L'utilisateur peut alors sortir ses jambes des jambes du pantalon. L'utilisateur remonte alors le pantalon. À cette étape, l'article vestimentaire 201 est encore maintenu sur l'utilisateur, les bords ajustables 231 et 232 maintenant la bande 203 fixée autour de la taille de l'utilisateur.

[0082] A la figure 19, l'utilisateur écarte le bord ajustable inférieur 232 de sa taille. L'utilisateur glisse progressivement l'élément d'habillement 202 entre sa taille et le bord ajustable inférieur 232, de façon à loger le pantalon dans le logement de la bande 203. L'utilisateur doit alors poursuivre l'opération pour loger l'ensemble du pantalon dans le logement de la bande 203.

[0083] Bien qu'on ait décrit un pantalon dans ce troisième mode de réalisation, l'élément d'habillement 202 peut également former un bermuda, une jupe ou autre.

[0084] La figure 20 est une vue en perspective d'un utilisateur portant un article vestimentaire selon un quatrième mode de réalisation de l'invention. Ce mode de réalisation comprend des éléments analogues au premier mode de réalisation. Chaque élément similaire porte la même référence que l'élément du premier mode de réalisation auquel on à ajouter 300.

[0085] La construction de cet article vestimentaire 301 est très semblable à l'article vestimentaire 1 du premier mode de réalisation. La différence vient du fait que la bande 303 est solidaire d'un deuxième élément d'habillement 350 couvrant au moins partiellement les membres inférieurs de l'utilisateur. Le deuxième élément d'habillement 350 peut être un short, une jupe, un bermuda, un corsaire, un pantalon court ou long. La bande 303 peut donc servir à maintenir le deuxième élément d'habillement 350 en place sur l'utilisateur.

[0086] Dans cet exemple, c'est le bord inférieur 332 de la bande 303 qui est solidaire du deuxième élément d'habillement 350.

[0087] Ainsi, la bande 303 comprend un élément textile 330 dans sa partie médiane, un bord supérieur 331 solidaire d'un premier élément d'habillement 302 et un bord inférieur 332 solidaire d'un deuxième élément d'habillement 350. Tout comme le premier mode de réalisation et de manière analogue, la bande 303 forme une paroi d'un logement suffisant pour contenir le premier élément d'habillement 302 replié.

[0088] Ce quatrième mode de réalisation apporte une meilleure étanchéité du fait que la bande 303 forme une liaison continue entre le premier et deuxième élément d'habillement. Pour cette variante, il est souhaitable d'avoir une bande extensible reliant l'article d'habillement supérieur à l'article d'habillement inférieur afin de s'adapter à la corpulence de l'utilisateur. Le premier élé-

ment d'habillement 302 est, dans ce mode de réalisation, stocké à demeure dans le deuxième élément d'habillement 350.

[0089] En variante, on peut envisager que le premier élément d'habillement 302 est relié au deuxième élément d'habillement 350 de manière amovible, soit au niveau du bord supérieur 331 de la bande 303, soit au niveau du bord inférieur 332 de la bande 303.

[0090] Alternativement, les premier - 302 et deuxième éléments d'habillement 350 sont tous deux reliés au niveau du bord inférieur 332. Dans ce cas, le bord supérieur 331 est libre.

[0091] L'invention n'est pas limité à ces modes de réalisation. Il est possible de combiner ces modes de réalisation.

[0092] Par exemple, la construction permettant d'obtenir une bande extensible peut être transposé dans les différents modes de réalisation illustrées.

[0093] De plus, l'invention couvre également un article vestimentaire dont le « premier » élément d'habillement couvrirait partiellement le corps.

[0094] Par exemple, ce peut être un plastron couvrant uniquement le buste, le plastron étant muni d'une bande inférieure entourant la taille de l'utilisateur. Le plastron peut alors être rangé dans un logement formé par la bande inférieure d'une manière analogue au premier mode de réalisation.

[0095] L'invention couvre également un article vestimentaire ayant une bande séparable ou amovible de l'élément d'habillement. Dans ce mode de réalisation, l'élément d'habillement comprend des moyens de fixation permettant d'ajouter la bande dans le prolongement de l'élément d'habillement. Ces moyens de fixation coopèrent avec des moyens de fixation complémentaires disposés sur la bande de manière à solidariser la bande avec l'élément d'habillement. De tels moyens de fixation peuvent être des boutons pressions, des bandes de type « VELCRO® », une fermeture à glissière...

[0096] Selon une autre variante, l'article vestimentaire comprend une bande formant un logement pour ranger deux éléments d'habillement, un premier élément d'habillement destiné à couvrir au moins une partie des membres supérieurs de l'utilisateur et un deuxième élément d'habillement destiné à couvrir au moins une partie des membres inférieurs de l'utilisateur. La bande est donc solidaire des deux éléments d'habillement repliables. Dans cette variante, les deux éléments d'habillement peuvent être rangés dans un logement dont au moins une partie est délimitée par la bande, contrairement au quatrième mode de réalisation.

Revendications

1. Article vestimentaire (1, 101, 201, 301) comprenant un élément d'habillement (2, 102, 202, 302) destiné à recouvrir au moins partiellement une partie du corps de l'utilisateur, une bande (3, 103, 203, 303) positionnée dans le prolongement d'une partie de l'élément d'habillement et destinée à entourer la taille ou un membre de l'utilisateur, la bande (3, 103, 203, 303) étant délimitée par au moins un bord de périmètre ajustable (31, 32, 131, 132, 231, 232, 331, 332), la bande (3, 103, 203, 303) formant une paroi d'un logement (33) entourant la taille ou un membre de l'utilisateur, ledit logement (33) étant destiné à contenir l'élément d'habillement (2, 102, 202, 302) replié et à le maintenir autour de la taille ou d'un membre de l'utilisateur, **caractérisé en ce que** la partie médiane est plus extensible selon une direction axiale de la taille ou du membre entouré que la partie de l'élément d'habillement jouxtant la bande.

2. Article vestimentaire (1, 101, 201, 301) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le logement (33) forme une poche annulaire destinée à entourer la taille ou un membre de l'utilisateur.

3. Article vestimentaire (1, 101, 201, 301) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le logement (33) est délimité par la bande (3, 103, 203, 303) et une paroi (4) correspondant soit à la peau de l'utilisateur, soit à un autre vêtement de l'utilisateur placé sous l'article vestimentaire ou par le pliage de la bande seule.

4. Article vestimentaire (1, 101, 201, 301) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la bande (3, 103, 203, 303) est délimitée par deux bords de périmètre ajustable (31, 32, 131, 132, 231, 232, 331, 332).

5. Article vestimentaire (1, 101, 201, 301) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la bande (3, 103, 203, 303) forme une boucle fermée unitaire.

6. Article vestimentaire (1, 101, 201, 301) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**au moins un bord (31, 32, 131, 132, 231, 232, 331, 332) comprend un moyen d'ajustement permettant d'exercer une compression du bord contre la taille ou un membre de l'utilisateur entouré par la bande (3, 103, 203, 303), le moyen d'ajustement comprenant un élément élastique ou un cordon muni d'un bloqueur ou un tissage/tricotage particulier du bord.

7. Article vestimentaire (1, 101, 201, 301) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la largeur entre les bords (31, 32, 131, 132, 231, 232, 331, 332) de la bande est supérieure à cinq centimètres.

8. Article vestimentaire (1, 101, 201, 301) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **carac-**

térisé en ce que l'élément d'habillement 2 et la bande 3 sont formés avec des éléments textile dissociés.

9. Article vestimentaire (1, 101, 201, 301) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** la bande (3, 103, 203, 303) est formée d'un seul tenant avec l'élément d'habillement.

10. Article vestimentaire (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'élément d'habillement (2) forme une veste ou partie de veste et **en ce que** la bande est positionnée dans la continuité de la partie basse de la veste et présente un périmètre adapté pour entourer la taille de l'utilisateur.

11. Article vestimentaire (101) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** l'élément d'habillement (102) forme une veste munie de manches et ce que la bande est positionnée dans la continuité d'au moins une manche (123) et présente une périmètre adapté pour entourer un poignet de l'utilisateur.

12. Article vestimentaire (201) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** l'élément d'habillement (202) forme un pantalon et **en ce que** la bande (203) est positionnée dans la continuité de la partie haute du pantalon et présente un périmètre adapté pour entourer la taille de l'utilisateur.

13. Article vestimentaire (301) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** la bande (303) est solidaire d'un deuxième élément d'habillement (350).

Patentansprüche

1. Bekleidungsartikel (1, 101, 201, 301), umfassend ein Bekleidungselement (2, 102, 202, 302), das dazu bestimmt ist, einen Teil des Körpers des Benutzers mindestens teilweise zu bedecken, ein Band (3, 103, 203, 303), das in der Fortsetzung eines Teils des Bekleidungselements positioniert und dazu bestimmt ist, die Taille oder ein Körperglied des Benutzers zu umgeben, wobei das Band (3, 103, 203, 303) durch mindestens einen Rand (31, 32, 131, 132, 231, 232, 331, 332) mit verstellbarem Umfang begrenzt ist, wobei das Band (3, 103, 203, 303) eine Wand einer die Taille oder ein Körperglied des Benutzers umgebenden Aufnahme (33) bildet, wobei die Aufnahme (33) dazu bestimmt ist, das gefaltete Bekleidungselement (2, 102, 202, 302) zu enthalten und es um die Taille oder ein Körperglied des Benutzers zu halten, **dadurch gekennzeichnet, dass** der mediane Teil in einer axialen Richtung der Taille oder des umgebenen Körperglieds erweiterbarer ist als der Teil des Bekleidungselements, der an das Band angrenzt.

2. Bekleidungsartikel (1, 101, 201, 301) nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Aufnahme (33) eine ringförmige Tasche bildet, die dazu bestimmt ist, die Taille oder ein Körperglied des Benutzers zu umgeben.

3. Bekleidungsartikel (1, 101, 201, 301) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Aufnahme (33) durch das Band (3, 103, 203, 303) und eine Wand (4), die entweder der Haut des Benutzers oder einem anderen, unter dem Bekleidungsartikel platzierten Kleidungsstück des Benutzers entspricht, oder durch die Faltung einzig und allein des Bands begrenzt ist.

4. Bekleidungsartikel (1, 101, 201, 301) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Band (3, 103, 203, 303) durch zwei Ränder (31, 32, 131, 132, 231, 232, 331, 332) mit verstellbarem Umfang begrenzt ist.

5. Bekleidungsartikel (1, 101, 201, 301) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Band (3, 103, 203, 303) einen einheitlichen geschlossenen Ring bildet.

6. Bekleidungsartikel (1, 101, 201, 301) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** mindestens ein Rand (31, 32, 131, 132, 231, 232, 331, 332) ein Verstellmittel umfasst, das eine Komprimierung des Rands zu der Taille oder einem vom Band (3, 103, 203, 303) umgebenen Körperglied des Benutzers hin gestattet, wobei das Verstellmittel ein elastisches Element oder eine mit einem Sperrglied versehene Kordel oder ein bestimmtes Weben/Wirken des Rands umfasst.

7. Bekleidungsartikel (1, 101, 201, 301) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Breite zwischen den Rändern (31, 32, 131, 132, 231, 232, 331, 332) des Bands mehr als fünf Zentimeter beträgt.

8. Bekleidungsartikel (1, 101, 201, 301) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Bekleidungselement (2) und das Band (3) mit, getrennten Textilelementen ausgebildet sind.

9. Bekleidungsartikel (1, 101, 201, 301) nach einem der Ansprüche 1 bis 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Band (3, 103, 203, 303) einstückig mit dem Bekleidungselement ausgebildet ist.

10. Bekleidungsartikel (1) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Bekleidungselement (2) eine Jacke oder einen Jackenteil bildet und dass das Band in der Fortsetzung des unteren Teils der Jacke positioniert ist und einen Umfang aufweist, der zum Umgeben der Taille des Benutzers geeignet ist.

11. Bekleidungsartikel (101) nach einem der Ansprüche 1 bis 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Bekleidungselement (102) eine mit Ärmeln versehene Jacke bildet und dass das Band in der Fortsetzung mindestens eines Ärmels (123) positioniert ist und einen Umfang aufweist, der zum Umgeben eines Handgelenks des Benutzers geeignet ist.

12. Bekleidungsartikel (201) nach einem der Ansprüche 1 bis 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Bekleidungselement (202) eine Hose bildet und dass das Band (203) in der Fortsetzung des oberen Teils der Hose positioniert ist und einen Umfang aufweist, der zum Umgeben der Taille des Benutzers geeignet ist.

13. Bekleidungsartikel (301) nach einem der Ansprüche 1 bis 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Band (303) fest mit einem zweiten Bekleidungselement (350) verbunden ist.

Claims

1. Garment (1, 101, 201, 301) comprising a clothing element (2, 102, 202, 302) designed to at least partially cover one part of the body of the user, comprising a strip (3, 103, 203, 303) positioned so as to prolong one part of the clothing element and designed to surround the waist or a limb of the user, the strip (3, 103, 203, 303) being bounded by at least one edge of adjustable circumference (31, 32, 131, 132, 231, 232, 331, 332), the strip (3, 103, 203, 303) forming one wall of a recess (33) surrounding the waist or a limb of the user, said recess (33) being designed to contain the stowed clothing element (2, 102, 202, 302) and to hold it around the waist or a limb of the user, **characterized in that** the median portion is able to extend, in an axial direction of the waist or the surrounded limb, more than the portion of the clothing element adjacent to the strip.

2. Garment (1, 101, 201, 301) according to Claim 1, **characterized in that** the recess (33) forms an annular pocket designed to surround the waist or a limb of the user.

3. Garment (1, 101, 201, 301) according to either one of the preceding claims, **characterized in that** the recess (33) is bounded by the strip (3, 103, 203, 303) and a wall (4) that corresponds either to the skin of the user or to another piece of clothing of the user placed beneath the garment, or simply by folding of the strip.

4. Garment (1, 101, 201, 301) according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the strip (3, 103, 203, 303) is bounded by two edges of adjustable parameter (31, 32, 131, 132, 231, 232, 331, 332).

5. Garment (1, 101, 201, 301) according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the strip (3, 103, 203, 303) forms a unitary closed loop.

6. Garment (1, 101, 201, 301) according to any one of the preceding claims, **characterized in that** at least one edge (31, 32, 131, 132, 231, 232, 331, 332) comprises an adjustment means whereby it is possible to compress the edge against the waist or a limb of the user surrounded by the strip (3, 103, 203, 303), the adjustment means comprising an elastic element or a drawstring provided with a cord lock, or a particular weave/knit of the edge.

7. Garment (1, 101, 201, 301) according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the width between the edges (31, 32, 131, 132, 231, 232, 331, 332) of the strip is greater than five centimetres.

8. Garment (1, 101, 201, 301) according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the clothing element 2 and the strip 3 are made with separate textile elements.

9. Garment (1, 101, 201, 301) according to any one of Claims 1 to 8, **characterized in that** the strip (3, 103, 203, 303) is formed in one piece with the clothing element.

10. Garment (1) according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the clothing element (2) forms a jacket or part of the jacket, and **in that** the strip is positioned in continuation of the lower portion of the jacket and has a suitable perimeter for surrounding the waist of the user.

11. Garment (101) according to any one of Claims 1 to 9, **characterized in that** the clothing element (102) forms a jacket fitted with sleeves, and **in that** the strip is positioned in continuation of at least one sleeve (123) and has a suitable perimeter for surrounding a wrist of the user.

12. Garment (201) according to any one of Claims 1 to 9, **characterised in that** the clothing element (202) forms trousers, and **in that** the strip (203) is positioned in continuation of the upper portion of the trousers and has a suitable perimeter for surrounding

the waist of the user.

13. Garment (301) according to any one of Claims 1 to 9, **characterized in that** the strip (303) is secured to a second clothing element (350).

FIG.1

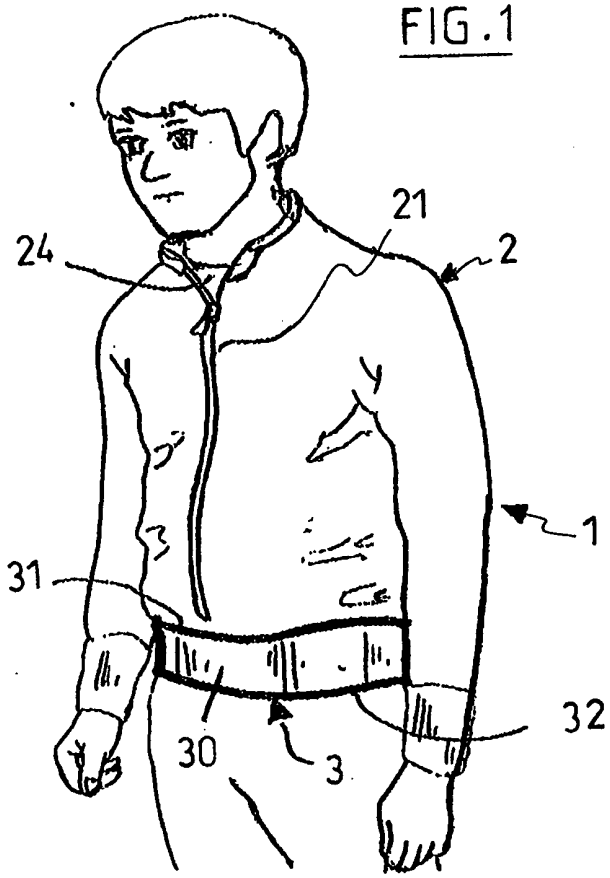


FIG.2

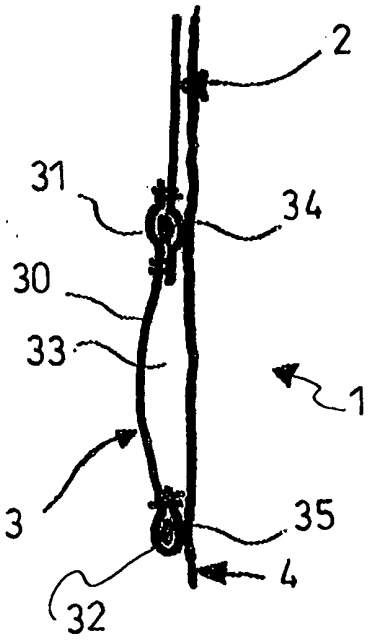


FIG.3

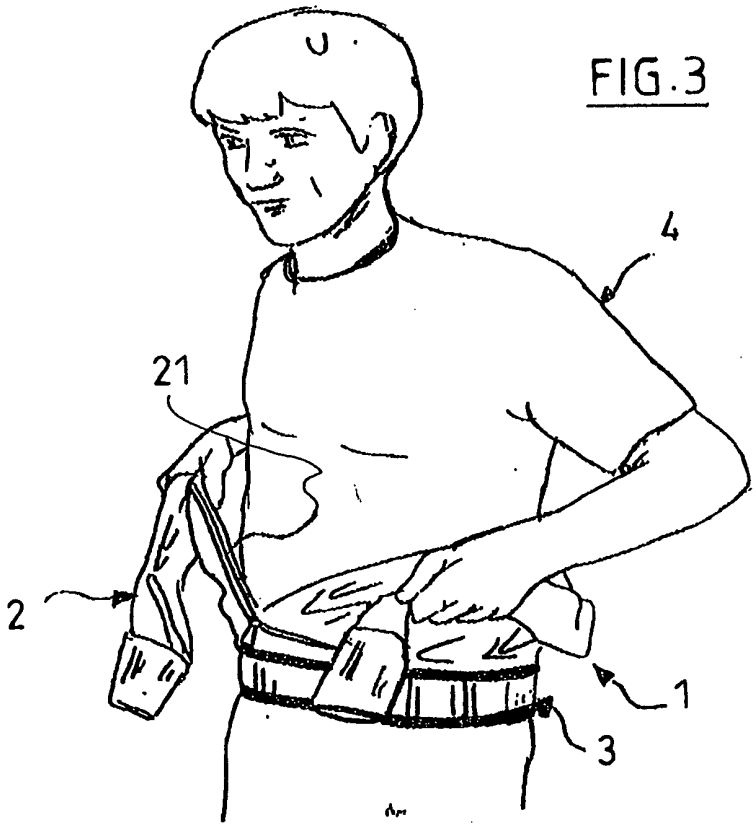


FIG.4

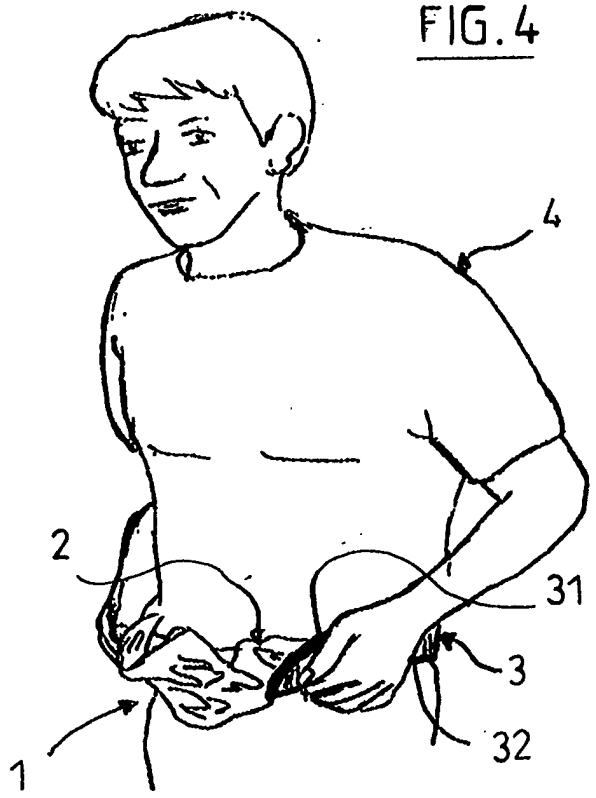


FIG.5

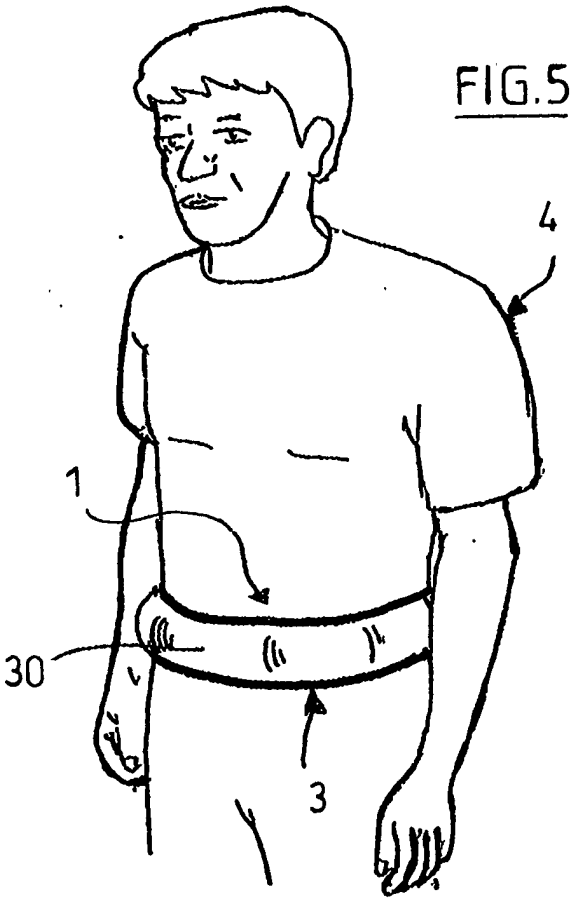


FIG.6

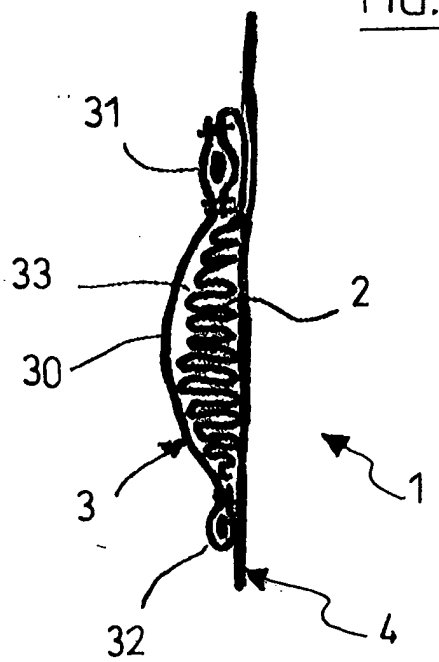


FIG.7

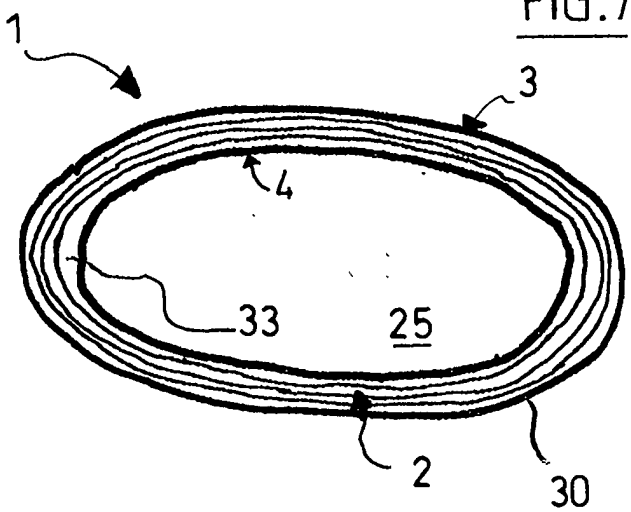


FIG.8

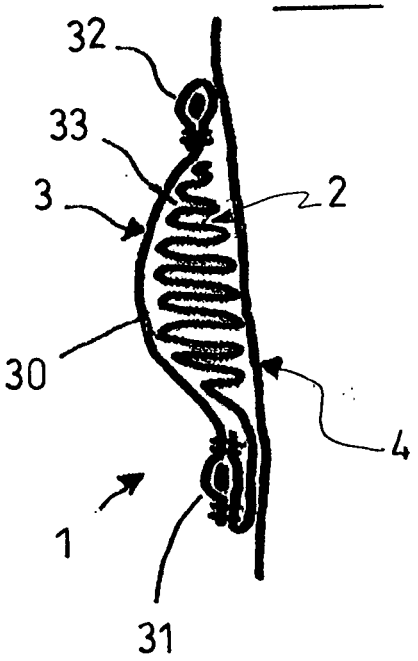


FIG.9

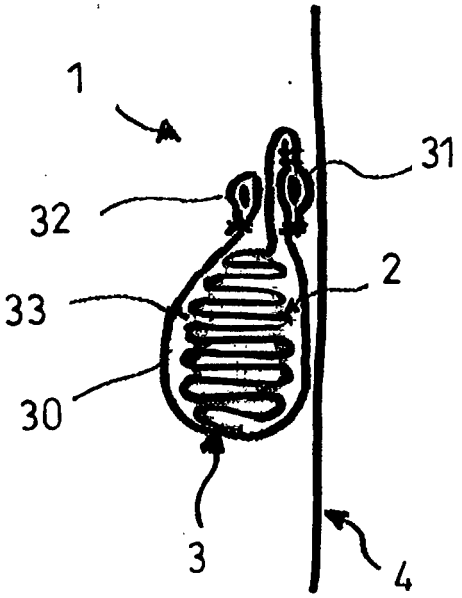


FIG.10

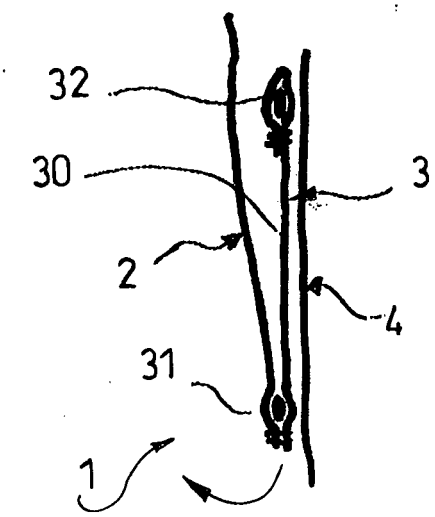


FIG.11

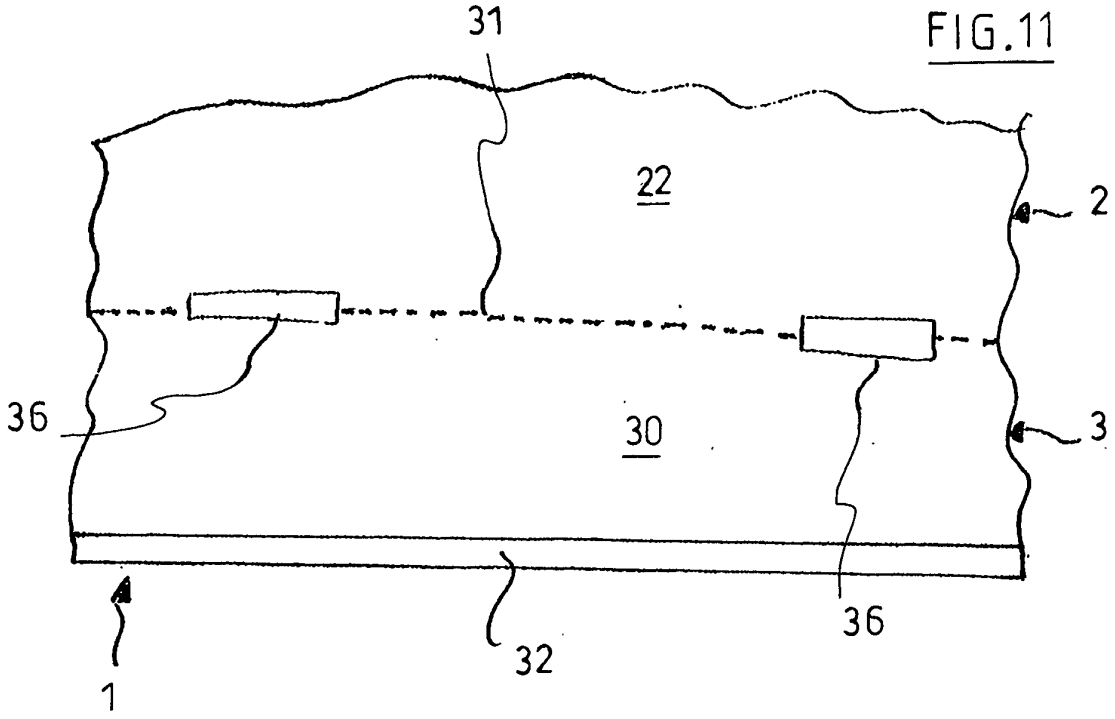


FIG.20

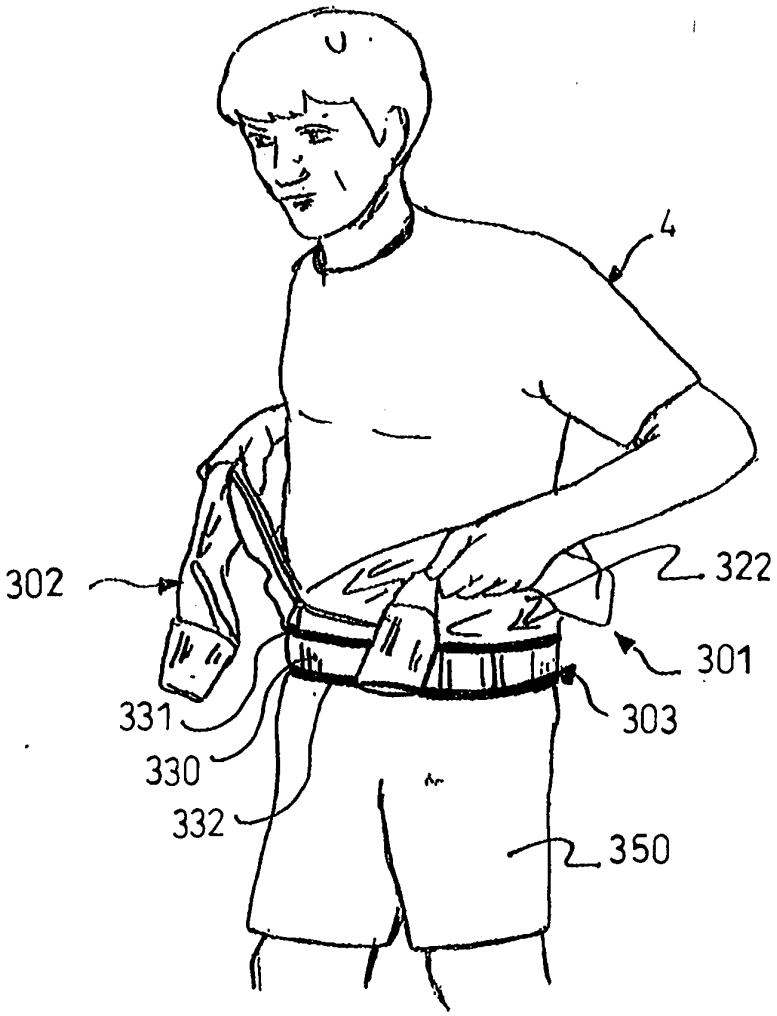


FIG.12

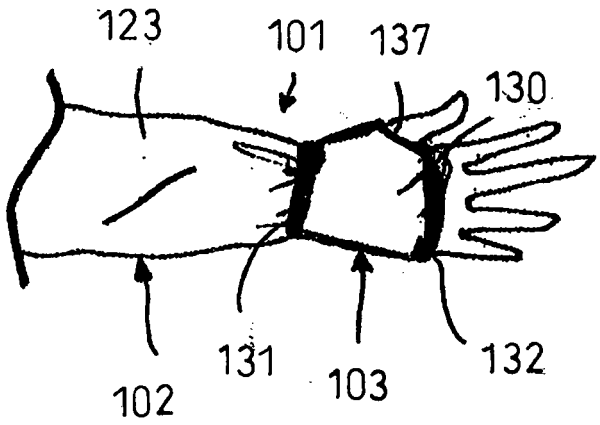
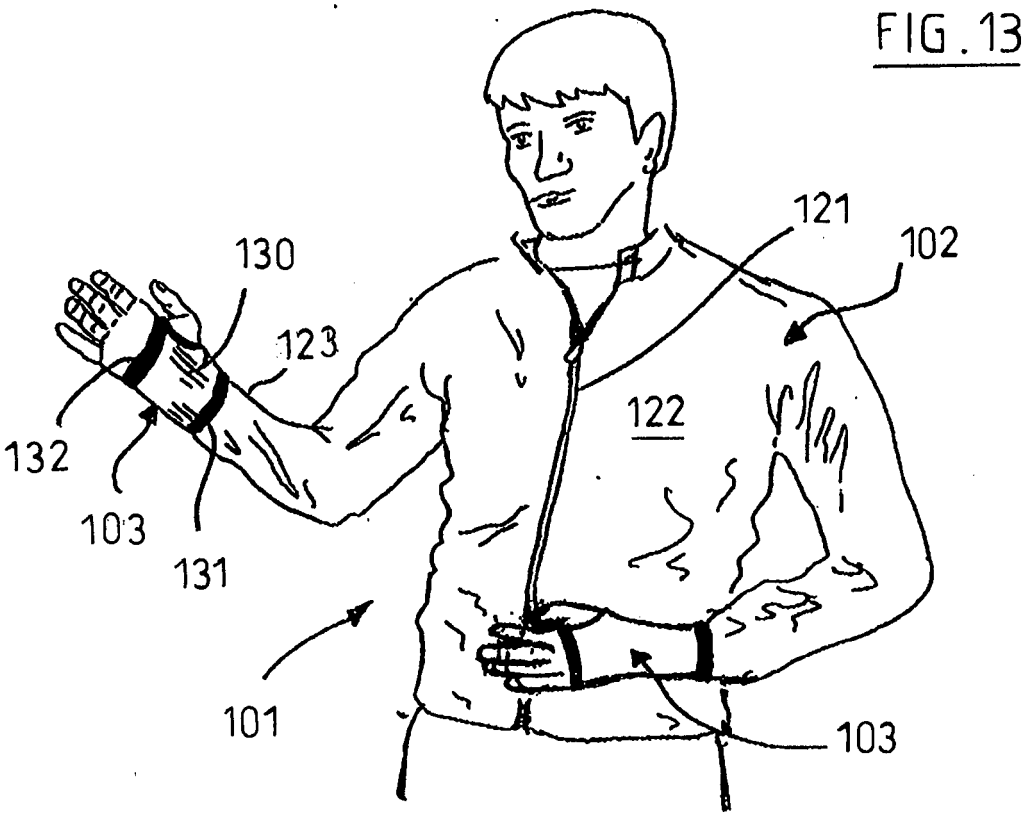

123
101
137
130
102
131
103
132

FIG.13


130
123
132
103
131
101
121
102
122
103

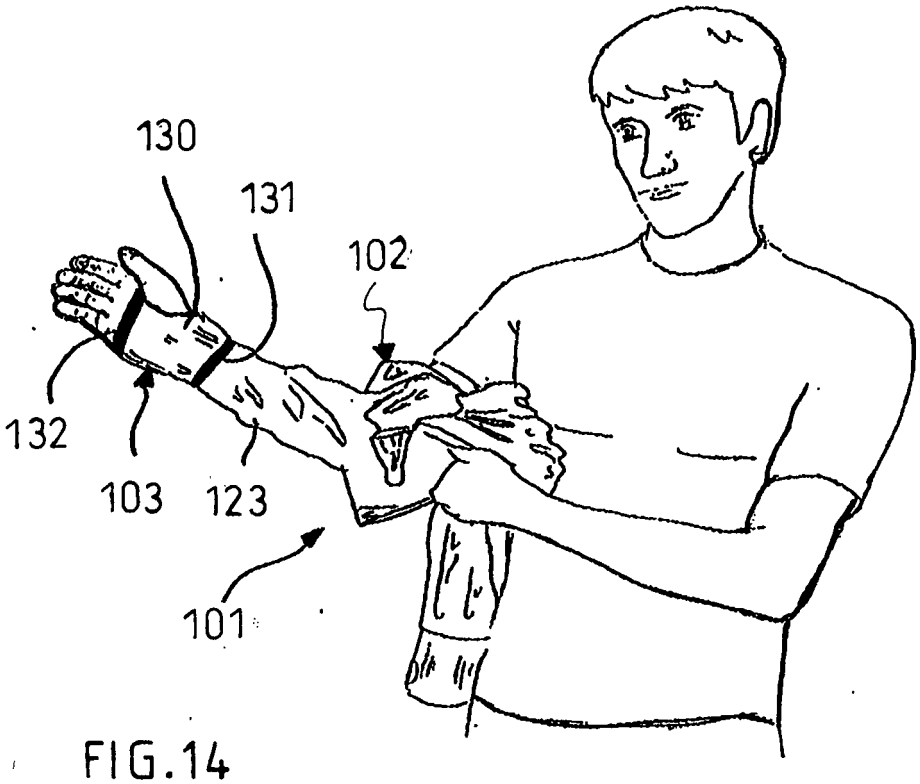


FIG.14

FIG. 15

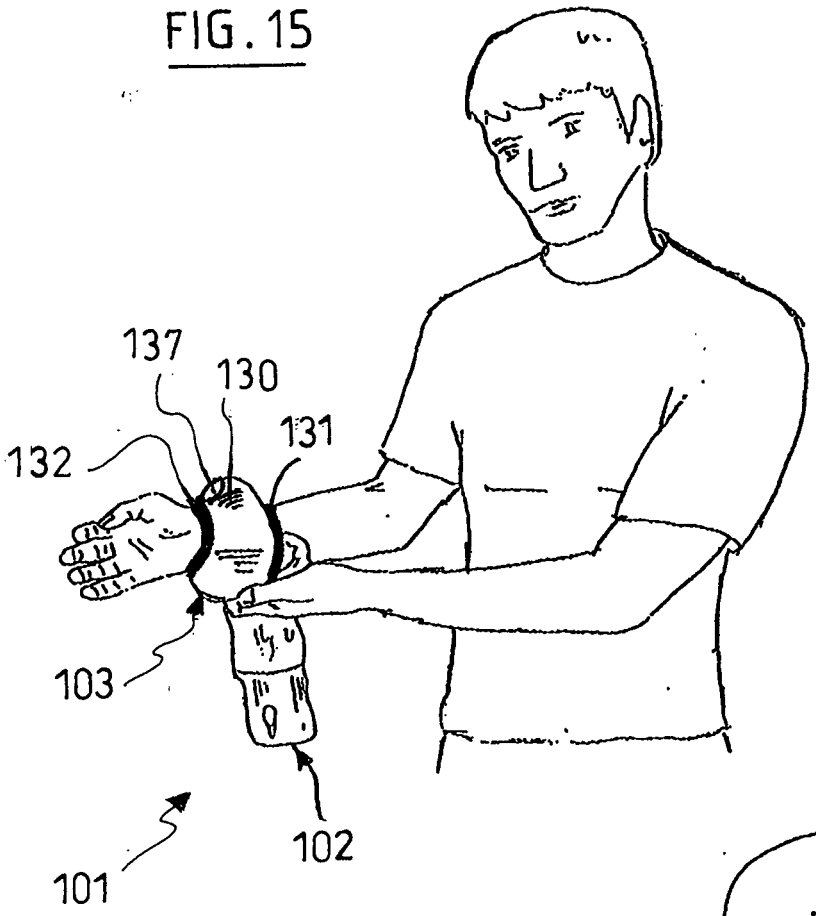


FIG. 16

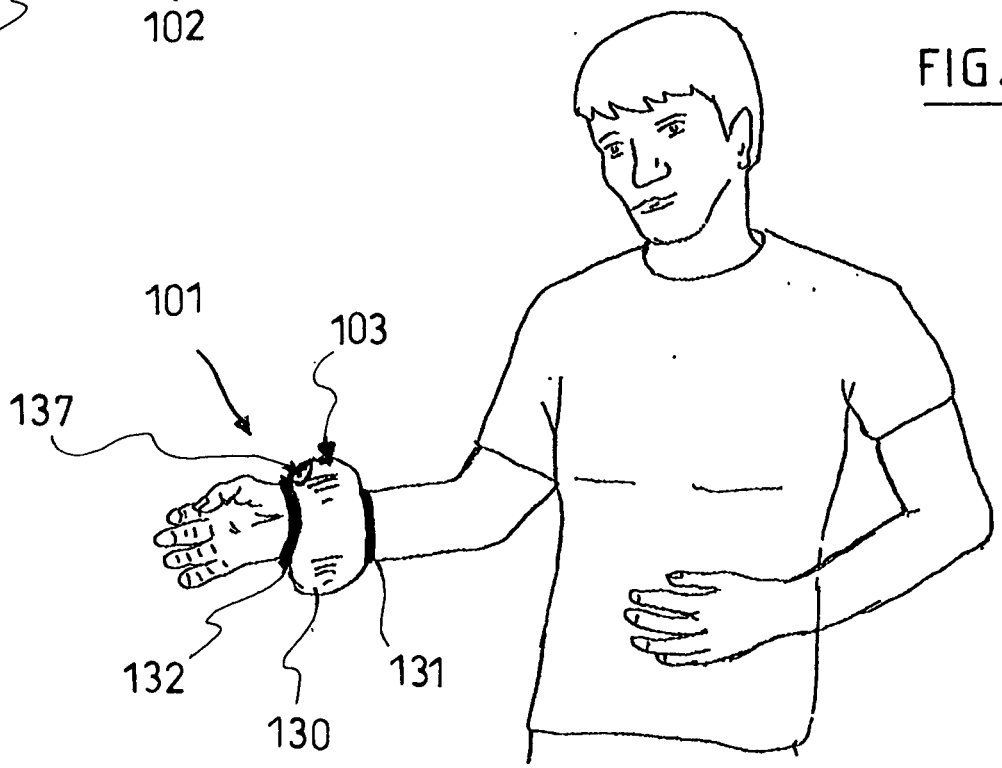


FIG.17

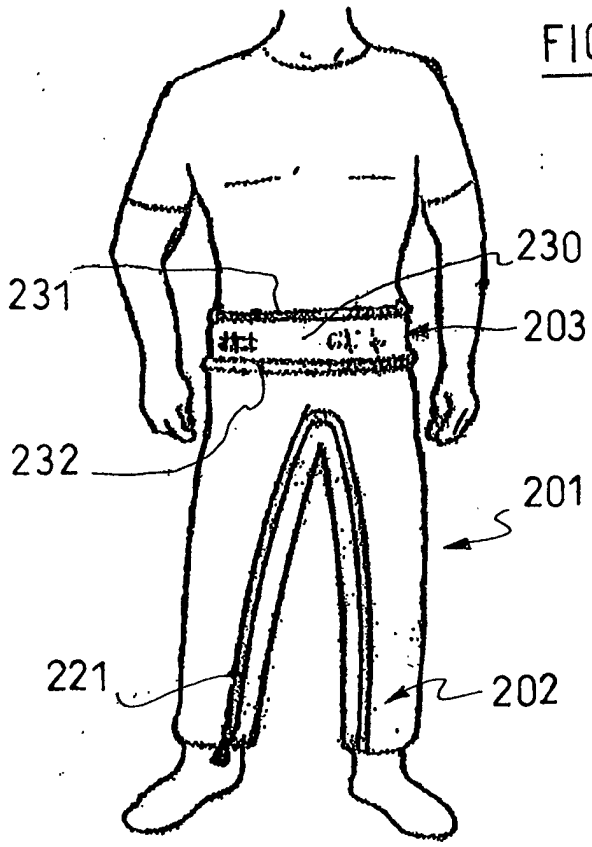
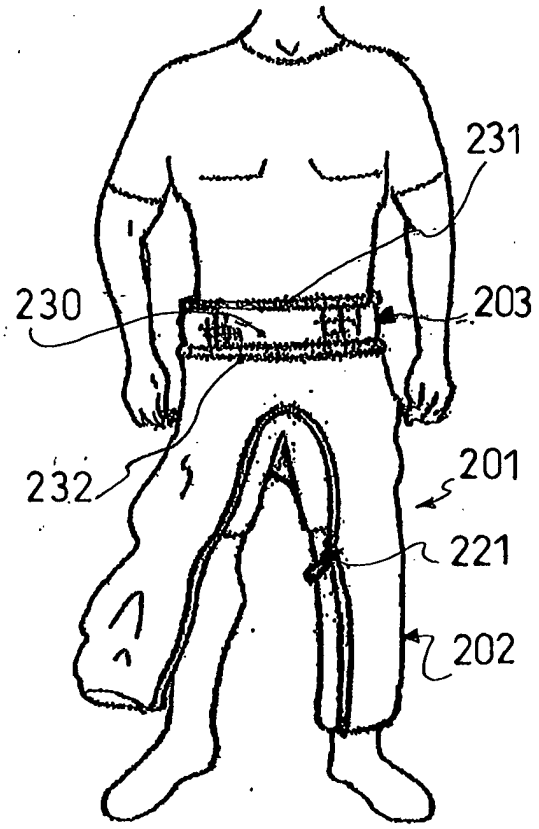


FIG.18



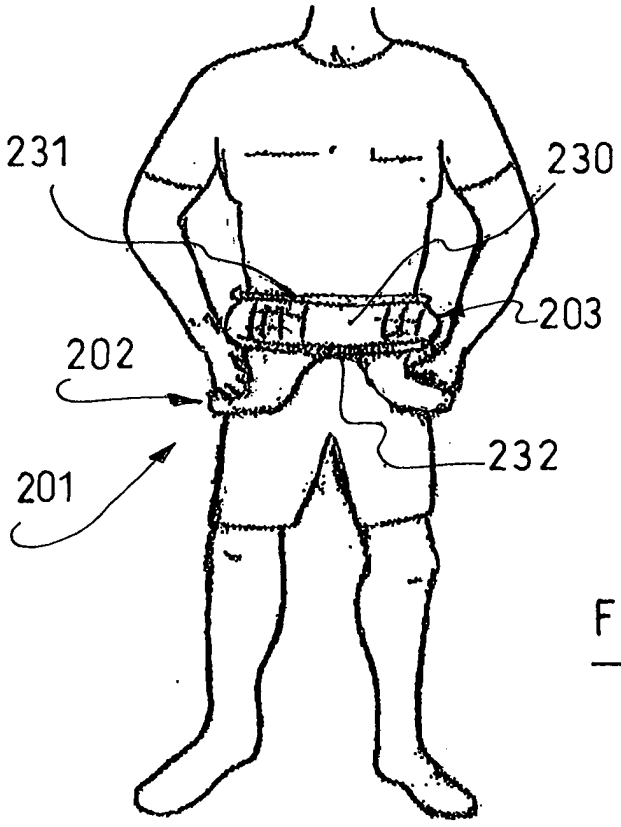


FIG.19

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 5452476 A **[0003]**
- US 4944042 A **[0005]**